

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

ABONNEMENT.  
Pour l'année..... 12s-6d.  
six mois..... 6s-3d.  
(payable d'avance.)  
non compris les frais de  
Poste.

Pour ceux qui ne se conforment pas à cette condition l'abonnement sera de 15s. payable par semestre. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

À Montréal, on s'abonne chez E. R. Fabre, ccr, 3, rue St. Vincent.

BUREAU DU JOURNAL }  
Côte De Léry, No. 14. }

# L'AMI DE LA RELIGION

ET

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Stanislas Drapeau, IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX DES ANNONCES.  
Six lignes et au-dessous..... 2s-6d.  
Dix lignes et au-dessous..... 3s-4d.  
Chaque insertion subséquente, le quart du prix.  
Au-dessus de dix lignes 4d. la ligne.

Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

Les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, franc de port, à STANISLAS DRAPEAU, Rue Ste. Famille, côté De Léry, No. 14.

Québec, Vendredi, 29 Septembre, 1848.

BUREAU DU JOURNAL }  
Côte De Léry No. 14. }

### Ephémérides.

[POUR LE 29 SEPTEMBRE.]

1820, Naissance du duc de Bordeaux.

« Quel bonheur ! c'est un garçon ! c'est Dieu qui nous l'envoie ! — C'est Henri. »

LA DUCHESSE DE BERRI.

« Messieurs, il nous est né un enfant à tous... Cet enfant sera un jour votre père. Il vous aimera comme je vous aime, comme tous les miens vous aiment. »

LOUIS XVIII.

### JOURNAL LITTÉRAIRE.

#### Un épisode de la traite des nègres

(Suite et fin.)

A peine venais-je de refermer les yeux qu'une épouvantable détonation me fit bondir de mon hamac par terre.

— Hamilton ! m'écriai-je, ne craignez rien, me voici.

Je me précipitai alors vers la table ; mais Hamilton n'y était plus ; sa chaise se trouvait vide. Je fis un nouveau pas, et je me sentis trébucher contre un corps gisant à terre. Je me baissai aussitôt en frémissant de tous mes membres, et, à la faible lueur produite par la lampe du compas qui éclairait imparfaitement la chambre, je reconnus le cadavre d'Hamilton. Le sang lui sortait à flots de la poitrine par une large blessure ; mon pistolet était encore tout fumant dans sa main.

— Au secours ! m'écriai-je avec désespoir.

On accourut : mais il était trop tard ; le midshipman était bien mort.

On me recoucha, et pendant un mois entier je restai en proie à une fièvre violente ; du reste, je dois convenir que je fus traité par mon équipage avec autant de soins et de prévenances que si chacun de mes matelots eût été une sœur de charité. On obéissait presque aux extravagances que me dictait le délire.

Le jour où j'entraî en convalescence, mon second vint me trouver ; le brave homme semblait fort inquiet de savoir comment il entamerait la conversation.

— Capitaine, me dit-il, en roulant gauchement son chapeau goudronné entre ses doigts, il a laissé quelque chose, l'pauvre enfant.... j'sais pas trop si j'dois vous le dire ?

— Hamilton ? m'écriai-je.

— Oui capitaine, l'Anglais, ce sont deux lettres, ajouta vivement mon second pour se débarrasser d'un coup de sa corvée, et voilà ?

— Donnez-les moi de suite, m'écriai-je.

Mon second retira alors de dessous sa vieille capote deux lettres toutes noires et toutes frippées ; l'une de ces lettres portait : « A don Esteban, l'autre, to mistress J. Hamilton, Walworth-Road, Saint-George place, London. » Je décachetai vivement celle qui m'était adressée, et je lus :

« Chère don Esteban, vous avez été bon et généreux pour moi que le ciel vous en récompense. C'est à vous que je dois de pouvoir faire mes derniers adieux à ma mère. Merci de tout mon cœur. Oh ! je voudrais bien vivre encore... mais la reconnaissance me fait un devoir de la mort... car moi vivant je serais déshonoré !... ou vous seriez perdu !

« Encore un mot, cher don Esteban, si jamais un heureux hasard vous conduisait vers ma mère, ma bonne et sainte mère... qu'elle ignore que j'ai mis fin à mes jours par ma volonté ; dites-lui que je suis mort de la fièvre sur les côtes d'Afrique, et qu'en mourant, le dernier nom que j'ai prononcé a été le sien. Adieu, don Esteban, déchirez ce papier, il pourrait plus tard vous compromettre.

« Votre reconnaissant, Hamilton. »

Cette lettre me fit du bien, car elle provoqua mes larmes, et quinze jours plus tard j'étais complètement rétabli, lorsque nous arrivâmes à la Havane. Voici, don Pablo, me dit le négrier, l'histoire que je vous avais promise. Vous voyez que, quoique fort dramatique, elle n'est ni compliquée, ni romanesque. Eh bien ! pourtant, chaque fois que je la raconte, je sens des larmes trembler dans mes paupières.

— Je vous remercie infiniment de votre obligeance, cher capitaine, lui dis-je ; mais permettez-moi de vous soumettre une observation.

— Faites, don Pablo !

— C'est que je ne vois pas bien le rapport qui existe entre l'histoire que vous venez de me raconter, et ce dernier voyage à la côte d'Afrique dont vous arrivez ce soir.

— Vous oubliez donc, Senor, me répondit le capitaine Esteban, que ce pauvre Hamilton m'avait laissé deux lettres... l'une à mon adresse et l'autre à celle de sa mère ?

— Nullement, capitaine ; mais je ne comprends pas davantage pour cela.

— C'est pourtant bien simple, dit le senor Esteban, qui parut fort étonné de mon peu de perspicacité. Avant de mourir pour moi, Hamilton, sans y songer, m'avait fait part de ses projets pour l'avenir de sa mère... L'adresse que je lus sur la lettre qu'il adressait à cette brave femme : « Walworth-Road, Saint-Georges place, London, » devenait naturellement à mes yeux un testament dont je me considérais étant l'exécuteur. Je partis donc de nouveau pour la côte d'Afrique, après avoir fait le vœu que, quelque fut la somme que je pusse gagner dans ce voyage, elle reviendrait en entier à la mère du malheureux midshipman, et jusqu'à présent, j'espère bien réaliser quarante ou cinquante mille piastres (deux cents ou deux cents cinquante mille francs.)

— Capitaine Esteban, m'écriai-je en tendant ma main au négrier, ce que vous faites là est très beau et ne peut que vous porter bonheur.

Le senor Esteban me regarda un instant avec un air de bonhomie qui ne le quittait jamais dans la vie privée.

— Vous vous moquez de moi, don Pablo me dit-il en souriant ; mais, bah ! les jeunes gens aiment à rire.

J'allais protester contre cette interprétation de mes sentiments, lorsque la porte de notre cabaret s'ouvrit précipitamment et le Catalan Pedro entra.

Capitaine, s'écria-t-il, tout est prêt pour le débarquement, on n'attend plus que vos ordres.

— Au revoir, don Pablo, me dit le négrier en se levant aussitôt, car l'orage gronde encore, et j'espère vous retrouver ici à mon retour.

Resté seul, je me mis à réfléchir à ces contrastes inexplicables qui se rencontrent chez ces gens à l'âme fortement trempée, dont la traite met si pittoresquement en relief les crimes et les vertus. Gens peu connus en Europe, et que l'on a presque toujours dépeints dans les romans, sous des couleurs de convention. Des réflexions aux souvenirs il n'y a qu'un pas, et je nageais en plein dans le passé, quand ma montre, que je consultai par hasard, m'apprit qu'il y avait plus de deux heures que don Esteban m'avait quitté.

— Pauvre diable, pensai-je en me levant pour aller sur le seuil de la chaumière, pourvu qu'il ne lui soit pas arrivé malheur.

Au moment où j'allais ouvrir la porte, elle fut brusquement poussée du dehors, et plusieurs matelots, soutenant don Esteban, apparurent.

— Vous êtes blessé, capitaine ! m'écriai-je.

— Oh ! ce n'est rien, amigo, me dit-il en souriant, les Anglais se sont doutés de notre opération, et nous avons eu un petit combat à livrer. Quant à moi, j'en suis quitte pour une balle dans la cuisse et un coup de sabre sur l'épaule... histoire d'entretenir le feu sacré... Mais, à propos, don Pablo, je songe qu'on va me poursuivre et que vous feriez sagement de retourner à la Havane... car la police serait enchantée, pour favoriser ma fuite et damer le pion aux Anglais, d'arrêter quelque innocent... et vous pourriez bien payer pour mes faibles exploits. Ça ne fait rien, ces parages-ci ne me portent pas bonheur.

— Je vous remercie, capitaine, de votre bon conseil, que je vais mettre de suite à exécution, répondis-je en prenant mon chapeau et mon fusil ; mais avant de vous quitter je voudrais bien savoir à quoi m'en tenir sur vos blessures ?

— Vous êtes trop bon, ce n'est pas la peine d'en parler ! Et puis, ajouta le négrier en frottant joyeusement sa main valide contre son bras blessé, c'est pour moi un fameux baume que de penser qu'avant deux mois d'ici cette chère senora Hamilton habitera, à Ramsgate, le joli cottage que rêvait pour elle son pauvre enfant !

Trois jours après, je partis pour l'Angleterre sur un ancien navire négrier, le *Palémon*. Malgré l'effroyable tempête du mois de décembre 1836, que nous eûmes à subir et qui causa de si épouvantables désastres, j'arrivai, à mon grand étonnement, sain et

sauv à Londres, après quatre-vingt jours de mer.

Le *Palémon*, continuant sa route pour le Havre, se perdit corps et biens quelques jours plus tard.

J'avais complètement oublié les événements que je viens de raconter, quand, un an après, me trouvant en partie de bains à Ramsgate, je remarquai un charmant cottage.

— A qui donc appartient cette habitation ? demandai-je à l'hôtelier.

— A mistress Hamilton, me répondit-il.

— A mistress Hamilton ! répétai-je... et, en rappelant mes souvenirs : Quelle est donc cette dame ?

— C'est la pauvre mère d'un *midshipman* qui est mort en croisière, et qui la chère et digne mistress pleure tous les jours, me répondit-il.

Je n'ai plus jamais, depuis cette époque entendu parler du capitaine négrier don Esteban.

PAUL DU PLESSIS.

### Annonces nouvelles de ce Jour.

Bazar des Dames catholiques de Québec.

## L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 29 SEPTEMBRE 1848.

Nous avons reçu nos journaux d'Europe et nous en donnons les extraits suivants.

### France.

Paris, 6 septembre.

Le Français né malin, qui créa le vau-de-ville, a le mérite ou le tort d'égayer les sujets les plus sérieux. M. Grandin s'est montré aujourd'hui supérieurement Français. Il a niguisé ses traits les plus pointus sur les discours de M. Pierre Leroux, discours tout faits dans ses ouvrages, 16 volumes in-8o, qu'il vient refaire compendieusement à la tribune. Cet usage, si on le laissait s'introduire dans l'Assemblée, aurait plus d'un genre de péril, particulièrement pour ce qui est du projet de constitution.

Pour achever cette œuvre, il ne faudrait pas seulement dix mois, comme le disait hier M. le président, mais dix ans. M. Grandin demande donc que la lecture des ouvrages imprimés soit interdite à tous auteurs, et que les discours écrits depuis la veille ou depuis quinze ans soient supprimés à la tribune. Pierre Leroux a fort bien pris la chose, il a déclaré que les paroles de son honorable collègue l'avaient remué jusqu'au fond du cœur. Mais il

n'en soutient pas moins mordicus la gloire de ses discours et de ses ouvrages (l'un portant l'autre). Ces ouvrages, a dit majestueusement M. Pierre Leroux, je les ai jetés dans le monde, et n'en déplaît à M. Grandin, ils feront leur chemin. Sur quoi les deux flancs de la montagne, bondissant de joie, se sont comme entr'ouverts pour laisser passer et saluer sur son chemin le système métaphysique du citoyen Pierre Leroux, partant pour faire le tour du monde.

Après ce double incident philosophique et conique, mais peu parlementaire, la discussion a continué sur le préambule. M. Crémieux l'a défendu chaleureusement. Selon l'honorable orateur, la république manquerait à ses promesses, si elle ne garantissait point, en tête de sa constitution, le droit au travail, la propriété, l'instruction gratuite, l'abolition de la peine de mort, etc.

M. l'abbé Cazalès, orateur nouveau, mais dont le nom est célèbre dans nos fastes parlementaires de la Constituante, est venu appuyer l'amendement de M. Fresneau, qui demande la suppression du préambule. Il l'attaque avec une verve caustique et incisive. Il lui reproche de contenir soit des vérités tellement vraies qu'elles sont inutiles à mentionner, soit des généralités tellement vagues qu'elles peuvent donner lieu à des controverses très-dangereuses.

M. Lamartine, dont la tribune était veuve depuis longtemps, a retrouvé avec la parole cette pompe et cette couleur poétique dont il sait toujours revêtir ses pensées. Après avoir éloquentement défendu la propriété, M. Lamartine a parlé non moins éloquentement en faveur du droit au travail. Loïn de voir, dans la reconnaissance de ce droit, un danger pour la propriété, il y voit un affermissement. « La propriété, dit-il, ne se protège que par des bienfaits. »

M. le président soumet au vote l'amendement de M. Fresneau, qui propose la suppression du préambule de la constitution. L'amendement est rejeté.

— Il paraît arrêté que l'Assemblée nationale prendra un mois de vacances aussitôt après le vote de la constitution, qui aura lieu dans le mois d'octobre. L'Assemblée serait prorogée jusqu'au mois de décembre, et le vote des lois organiques tiendrait au moins six mois. On espère donc pouvoir fixer l'époque des élections générales au mois de juillet 1849.

— On écrit de Rome, 27 août :

« Aujourd'hui, par décret souverain, les deux chambres délibérantes sont prorogées au 15 novembre. »

— On écrit de Cracovie, le 28 août :

« Nous pouvons affirmer, d'après une source digne de foi, que la nouvelle de la

révolution de Saint-Petersbourg n'était pas dénuée de fondement. Il y a quelque temps, l'ordre secret a été envoyé aux autorités de la Pologne, d'arrêter deux personnes nommées Wigowski. Nous venons d'apprendre que les deux frères Wigowski avaient eu le dessein de préparer une révolte parmi les guides de Saint-Petersbourg. Ce projet n'a pas réussi. Beaucoup d'arrestations ont été faites ; mais les deux frères Wigowski n'ont pas été pris."

Sans penser le moins du monde à jouer sur le mot de *Cracovie*, nous croyons qu'il est sage de se mettre en garde contre les nouvelles de cette provenance, en ce qui concerne la Russie.

— On lit dans un journal religieux les réflexions suivantes qui vont droit à l'école communiste, mais dont plus d'un socialiste pourrait faire son profit :

" Les communistes prétendent que leur système n'est autre chose que l'application de la doctrine professée par l'Homme-Dieu, et comme preuve et justification ils citent à tout propos l'Ancien et le Nouveau Testament et les saints Pères. — Aux personnes qui seraient tentées de se laisser persuader par ces belles paroles, nous recommandons la lecture du passage de l'Évangile où l'esprit des ténèbres essaie de tenter Jésus-Christ en citant l'Écriture sainte."

#### TRAVAUX DES COMITÉS.

— *Comité des cultes. — Séminaires.* Le comité des cultes, dans sa séance d'hier lundi, s'est occupé des séminaires et de l'éducation de la jeunesse qui se voue au sacerdoce. Le comité a pensé que cette éducation était insuffisante ; que les cinq facultés de théologie, instituées par un décret de 1803, ne répondaient pas au but qu'on s'était proposé d'atteindre par leur création.

Le comité a décidé qu'à l'avenir les cours des séminaires diocésains se termineraient par un examen de baccalauréat, et que les élèves les plus distingués seraient envoyés, avec des bourses entières, dans trois séminaires métropolitains ou facultés de théologie, dont le siège à Paris, Lyon et Toulouse.

Dans trois ans, le grade de *bachelier* serait exigé des séminaristes pour être nommés aux fonctions de desservant et de curé de deuxième classe ; le grade de *licencié* pour les curés de première classe, chanoines, professeurs des séminaires, professeurs de faculté, et pour l'élevation à l'épiscopat.

— On a reçu en Angleterre des nouvelles d'Haiti par le schooner le *Pacific*. Au départ du schooner de Port-au-Prince, les exécutions d'hommes de couleur avaient commencé. On pensait qu'au retour du

président il y aurait de nouveaux massacres. Il y avait un vaisseau français au Port-au-Prince ; il n'y en avait aucun d'une autre nation. David Troie, ex-ministre de l'intérieur, et le citoyen Elisée, du département civil, avaient été tués.

— On écrit de Berlin que l'empereur de Russie a résolu d'envoyer le comte Pahlen à Paris en qualité d'ambassadeur.

[*Presse.*]

— Des lettres de Livourne, du 30, annoncent que le bon sens populaire l'a emporté sur l'anarchie. Une manifestation populaire a demandé que l'on fit cesser l'isolement dans lequel la ville s'était mise par rapport au reste de la Toscane. L'effet de cette démonstration a été excellent ; les troupes ont été rappelés et l'ordre entièrement rétabli. La ville était dans la joie de cette heureuse issue des événements.

— Les dernières nouvelles arrivées du Brésil à Lisbonne contiennent de tristes détails sur la position critique où se sont trouvés les Portugais qui habitent Fernambou, au milieu des troubles qui ont éclaté dans cette ville.

— Il pleut des amendements à la constitution. Telle était avant l'ouverture de la séance de ce jour la nouvelle parlementaire qui circulait sur tous les bancs de l'Assemblée. La nouvelle était authentique : le matin, on avait distribué dans les bureaux un nouveau cahier d'amendements dont le nombre s'élève déjà à soixante-six, c'est-à-dire à plus de moitié du nombre des articles du projet de constitution. Cela promet une discussion fort nourrie de paroles au moins.

A propos de paroles philosophiques, plastiques et plantureuses, nous avons le discours de M. Pierre Leroux, déposé bravement sur la tribune dans un formidable manuscrit que l'Assemblée avait salué des cris de : la clôture ! la clôture !

Les discours de M. Pierre Leroux sont habituellement, comme on sait, des traités plus ou moins humanitaires et socialistes. Dans celui qu'il a lu aujourd'hui à la tribune, il a établi tout d'abord que, la science politique était encore dans le néant et les constitutions à un état de gestation informe. Aristote, Platon, Montesquieu, Rousseau et Sieyès n'ont fait, en matière de constitution, que des œuvres d'empiriques.

Les sénateurs, les légistes, les polémistes, les journalistes qui se sont occupés de cette grave matière, ont écrit, parlé, légiféré sans rien savoir de la science politique. Ce sont des *artistes en constitution*, pas davantage. C'est dans la psychologie et la métaphysique qu'il faut chercher la science des constitutions.

Voilà qui est parlé savamment, voilà de

la science de haut goût, comme aurait dit Molière ; mais M. Pierre Leroux a-t-il pris la peine de formuler, séance tenante, sa recette psychologique et métaphysique pour faire une bonne constitution ? Nullement. Et comme le philosophe descendait gravement de la tribune emportant avec lui sa précieuse recette, M. de Larochejaquelein s'est levé vivement : " M. Pierre Leroux, s'est-il écrit au milieu des éclats de rire de l'Assemblée, donnez donc votre science, votre machine et votre principe. Je demande que M. Pierre Leroux, qui est la négation personnifiée, nous apporte ici des affirmations." (On rit.)

M. Pierre Leroux a regagné sa place gardant toujours un majestueux silence. Il faut être juste cependant : au milieu de ses théories vaporeuses il est échappé à M. Pierre Leroux une critique positive et nettement formulée : " J'accuse le projet de constitution, a-t-il dit, de conserver le despotisme en conservant la centralisation exagérée."

Un amendement de M. Gatien Arnould demandant que le préambule de la constitution ne soit discuté qu'après le projet, a été rejeté par l'Assemblée. M. Fayet, évêque d'Orléans, a prononcé à cette occasion des paroles remplies de dignité et de raison. Le prélat s'est montré avec beaucoup d'esprit plus démocrate, dans la pure acception du mot, que les républicains de la veille.

[*Villes et Campagnes.*]

— Les affaires d'Italie sont encore aujourd'hui le point de mire de tous les hommes politiques. A l'heure qu'il est, on n'a aucune nouvelle positive de l'état de la question de médiation. Tout ce que l'on peut dire, c'est que les apparences continuent d'être à la guerre. Le roi Charles-Albert vient d'adresser à la date du 28 août une proclamation à son armée pour lui dire de se préparer au combat, à la prochaine expiration de l'armistice, si les conditions de paix ne réalisent pas formellement ses vœux pour l'indépendance de l'Italie, cause à laquelle il déclare se dévouer avec une constance et une volonté inébranlables.

Dans cette proclamation il n'est pas dit un mot des négociations de la France et de l'Angleterre avec l'Autriche. Loin de là, le roi exprime noblement qu'il ne compte et ne veut compter que sur son armée. " Soldats, dit-il, c'est à vous de prouver que vous n'êtes pas abattus par les revers de la fortune ; c'est à vous de montrer à la patrie quelle peut se reposer sur vous et votre valeur indomptable."

Mais il y a en Italie et même dans les Etats sardes des hommes ardents, passionnés, qui clament incessamment. *L'inter-*

vention l'intervention ! Les harangueurs de clubs appellent la guerre à tout prix, la guerre quand même. Peu leur importe à ces hommes exaltés une conflagration générale et les conséquences terribles qu'elle pourrait avoir pour l'indépendance de l'Italie, au nom de laquelle ils parlent.

Les Italiens qui appellent l'intervention armée de la France sont ou bien téméraires, ou bien ignorants. Ne songent-ils pas tout d'abord à une chose ruineuse pour leur pays, déjà épuisé dans ses ressources par le fléau d'une longue guerre ? Ne savent-ils pas que la France leur fera solder les frais de l'intervention armée qu'ils lui demandent ? La France n'est plus assez riche pour payer sa gloire. Ne savent-ils pas, enfin, qu'appeler des étrangers pour s'affranchir d'autres étrangers, c'est quelquefois passer d'une domination sous une autre ? Que les Italiens y réfléchissent donc, que les hommes qui se proclament si haut des patriotes par excellence arment une bonne fois leurs cœurs et leurs bras de toute l'énergie de leurs discours. *Italia fara da se*, a dit Charles-Albert ; se serait-il trompé ? aurait-il trop compté sur la valeur et sur l'union des Italiens ? Le passé le ferait craindre, et ce serait une grande honte en même temps qu'un grand malheur pour l'Italie, et ces craintes pouvaient se réaliser.

Maintenant, si des intérêts et de la gloire de l'Italie, nous passons à des considérations de politique nationale, nous nous demanderons si en présence des dissentiments sérieux qui existent en Italie sur la question même de notre intervention, nous devons jeter nos bataillons au milieu d'un peuple dont la moitié serait pour nous des alliés douteux, et l'autre moitié peut-être des ennemis déclarés ? Non ; nous avons la conviction, que ce serait plus qu'une faute, mais un malheur qui entraînerait l'Europe dans une conflagration générale. Et nous n'aurions point cette conviction qu'elle devrait naître de cette nouvelle entente cordiale avec laquelle les démocrates exaltés de tous les pays poussent à la guerre étrangère.

— On lit dans le supplément de la *Gazette de Florence*, du 27 :

« Les dispositions du Pape, tant pour obtenir de la médiation de la France et de l'Angleterre une paix désirable, fondée sur l'indépendance de la nationalité, que pour réunir les Etats italiens dans une ligne politique de nature à préparer la fédération nationale, sont très-favorables. Les instances incessantes du gouvernement toscan seront aidées par l'autorité du Pape. Il est à espérer que l'on arrivera à cette fin, qui est l'objet des vœux de tous les Italiens. »

— Les nouvelles de Naples sont assez insignifiantes. La flotte napolitaine demeure toujours inactive dans le port. On ne parle plus du tout de l'expédition de Sicile. On est généralement persuadé que la Sicile reviendra d'elle-même à un accommodement pacifique avec le gouvernement de Naples.

Quant au parlement sicilien, il poursuit ses travaux sans paraître s'occuper de l'incertitude de sa situation nouvelle, depuis le refus de la couronne par le duc de Gênes. Cette assemblée vient de voter une loi d'organisation des gardes nationales, de l'institution de capitaines justiciers qui seront chargés de la sûreté publique dans chaque commune. — (*Idem.*)

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris 7 septembre 1849.

Le bruit court que Venise a été bombardée par une flotte autrichienne, composée de douze bâtiments. Nous rapportons cette nouvelle sans la garantir. La *Gazette de Madrid* publie une ordonnance royale qui appelle sous les drapeaux 25,000 hommes. — Si l'on en croit une correspondance de Franckfort de fraîche date, la question italienne serait en meilleur voie d'arrangement qu'on ne le pense. Il paraît que, dans l'intérêt de la paix européenne, le général Cavaignac aurait demandé la prolongation de l'armistice de 45 jours qui a terminé les victoires du maréchal Radetzky.

— La lettre suivante est publiée par le *Times* :

A M. l'éditeur du *Times*.

« Monsieur, seriez-vous assez bon pour insérer la note ci-incluse ? Je vous en serai reconnaissant.

« Agrérez, monsieur, je vous prie, l'assurance de mes sentiments dévoués.

« Londres, 2 septembre.

LOUIS BLANC. »

« Plusieurs personnes qui partagent en Angleterre les opinions de M. Louis Blanc paraissant disposées à lui donner un témoignage public de sympathie, M. Louis Blanc les prie de recevoir l'expression de sa profonde gratitude ; mais, en même temps, il croit devoir leur faire connaître son intention d'éviter tout ce qui serait de nature à porter ombrage au gouvernement anglais.

« C'est dans le calme de l'étude et le silence de la retraite que M. Louis Blanc a résolu d'attendre que des jours meilleurs se lèvent pour son pays, et il serait désolé que l'appel fait par lui à l'hospitalité anglaise devint une cause, même passagère, d'agitation. » — [Cette note et la lettre qui la précède sont publiées en français par le *Times*.]

C'est là tout au moins de la part de M. Louis Blanc une noble manière de faire élection de domicile à Londres.

#### Chronique Religieuse.

— On lit dans le *Morning-Post* du 4 septembre :

« Une très-belle église catholique romaine vient d'être construite à Thurnam, grâce à la pieuse munificence d'Elisabeth Balton. Elle est dédiée, à St. Thomas et à sainte Elisabeth. La consécration a eu lieu mardi dernier avec beaucoup de solennité, suivant le rite romain. Le très-révéré docteur Briggs y assistait avec un très-grand nombre de membres du clergé des environs Miss Balton et toutes les familles catholiques romaines de l'endroit assistaient à la cérémonie. »

— Le 9 de ce mois doit s'ouvrir à Paris une assemblée générale des églises réformées de France. Chacune des 92 circonscriptions consistoriales de France et d'Algérie, ainsi que les deux facultés de théologie de Montauban et de Strasbourg y enverra un représentant. Déjà plusieurs des pasteurs les plus distingués des églises de Nîmes, de Montpellier, de Lyon, de Bordeaux, etc., sont attendus à Paris. Les protestants de la capitale ont confié leur mandat à M. le pasteur Athanase Coquerel.

— M. Frazey, curé de la paroisse de Saint-Nicolas des Champs, nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur, par des bruits odieux partis, on ne sait d'où, on a tenté d'égarer l'opinion publique sur les sentiments du clergé de la capitale, à l'égard de Mgr Sibour, archevêque nommé de Paris. Déjà le vénérable chapitre de la métropole a manifesté son indignation et noblement protesté ; avec lui, tous les hommes sensés ont fait justice de ces basses menées : elles deviennent pour MM. les curés de Paris, dont j'ai l'honneur d'être le doyen et l'organe, l'occasion de déclarer qu'ils ont d'abord vivement désiré, et ensuite accueilli avec bonheur la nomination de cet illustre et savant prélat ; ils regardent ce choix comme un bienfait de la Providence, et hâtent de leurs vœux le jour où le nouvel archevêque de Paris arrivera au milieu d'eux.

« Je vous prie, M. le rédacteur, d'insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

« Je suis, etc.

« FRAZEY, curé de Saint-Nicolas des Champs, doyen de MM. les curés, chanoine, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, chevalier de la légion-d'honneur. »

— Quelques journaux annoncent que la nomination de Mgr Sibour à l'archevêché de Paris rencontre de l'opposition de la part du chapitre. Nous sommes en mesure d'affirmer que cette nouvelle est dénuée de fondement.

Nous savions bien que le Rédacteur de l'*Aurore des Canadas* était le défenseur de deux des membres de la dernière administration, mais nous n'avions jamais pensé que notre confrère se ferait le champion de cette administration, entière dans toutes les phases qu'elle a parcourues. A notre grande surprise, à nous aussi, l'*Aurore des Canadas*, vient nous sommer : — 1o. de prouver que la dernière administration a dilapidé effrontément les deniers publics ; 2o. que ses amis les plus chauds

*Pont abandonnées ; 30. que les ex-ministres ne possédaient pas des talents etc., qui les appelaient au poste de conseiller exécutif.*

Nous ne reculerons pas devant cette sommation de l'*Aurore*. Nous disons donc : 10. que les comptes publics qui seront, (nous l'imaginons), examinés et contrôlés pendant la prochaine session de la législature, nous mettront en état de pouvoir prouver ce premier avancé. Jusque là, notre confrère voudra prendre patience ; car il nous est impossible maintenant d'exhiber les pièces justificatives de notre allégué.

20.—Que l'*Aurore* a une mémoire bien ingrate. A-t-elle oublié que le *Herald* et la presse tory de Montréal, [la *Gazette* exceptée] ont brusquement rompu en visière avec la défunte administration ; par suite, si nous ne nous trompons pas, de la nomination d'un Solliciteur-Général ? A-t-elle oublié les articles acrimonieux, violents et injurieux que ces journaux prodigèrent aux ex-ministres ? L'*Aurore* voudra-t-elle nous dire qui, de tous les chauds amis, [l'*Aurore* exceptée] de la dernière administration, a élevé la voix pour la défendre ? Qui, [l'*Aurore* toujours exceptée] a exprimé quelques regrets de la chute de cette administration ?

Nous disons en troisième lieu, que la dernière administration ayant jugé convenable d'en appeler au pays, le peuple du Canada a démontré par le résultat des dernières élections, à quelle valeur il estimait les talents, la probité politique, la position sociale, le caractère public des ci-devant conseillers exécutifs. Après la décision d'un semblable tribunal, toute discussion à ce sujet serait ridicule et superflue.

L'*Aurore* qui paraît si chatouilleuse à l'endroit des ci-devant ministres, devrait publier l'*Histoire Politique, Morale et Critique de l'ex-administration*. Sans doute qu'un pareil travail qui serait naturellement suite à certain pamphlet sur la Belgique, réhabiliterait dans l'opinion publique la susdite administration, et montrerait que tous ceux qui en firent partie, étaient..... qui, des Peel, qui, des Russell, qui des Thiers, qui, des Guizots. Alors le peuple du pays revenu de son aveuglement, élèverait des autels à ces hommes d'états inconus, et incompris.

Les bruits courent aux Etats-Unis que Louis Philippe l'ex-roi des Français a acheté le parc de Stanford et se propose de s'y établir. Un tel bruit a besoin de confirmation.

Nous avons annoncé il y a quelque temps qu'une maison de commerce de Chicago avait demandé à l'exécutif permission de faire passer une goëlette par le St. Laurent pour se rendre en Angleterre. Le gouvernement s'est vu obligé de refuser cette demande en vertu des lois qui subsistent encore.

Un incendio éclata hier soir vers sept heures, dans une boutique de boulanger appartenant à M. Routier qui fut consumée en un instant.

Des citoyens de St. Roch se proposent d'adresser une requête à la législature pour

avoir une corporation séparée. Nous ne voudrions pas entreprendre de leur prouver qu'ils ont tort.

Nous voyons avec plaisir que l'administration pense au district de Québec et qu'elle a dessein d'y faire des améliorations. La rivière St. Charles a été dernièrement explorée par des employés du bureau des travaux publics et on a dressé les plans des ouvrages qu'on se propose d'y faire. Voici à peu près ce plan !

1o Une jetée sur une pointe près du quai des Indes et qui s'étendra à 1500 pieds suivant la ligne des quais qui se trouvent en cet endroit.

2o A côté du coupe-lame et parallèlement, une autre jetée de 4 pieds de large, de 1500 pieds de long.

3o en tête de la jetée parallèle, une autre de 1000 pieds de long suivant le bord de la rivière St. Charles.

4o Du côté de Beauport une jetée partant de la maison des Prêtres, et s'étendant vers le sud-est à 4000 pieds.

On estime la dépense pour ces ouvrages à £93,368, 5, 8,

Le manque d'espace nous force à remettre un article préparé sur les *Sociétés mercantiles d'économie*.

[Du Canadien.]

MINE D'OR.—M. Cunningham, ingénieur géologue qui a exploré dernièrement les divers gisements aurifères de la seigneurie de Rigaud, appartenant à MM. De Léry, publie un rapport dans lequel il donne les plus belles espérances sur la perspective qu'offre l'exploitation en grand de cette mine d'or dont il a retiré, à ce qu'il paraît, un nombre assez satisfaisant d'échantillons.

—Une citrouille, produit du jardin de Pasile champêtre de M. Jas. Blanchard de cette ville, a été pesée ce matin par le clerc du marché de la basse-Ville. On en peut la voir à l'hôtel Blanchard. Elle pèse 106 livres.

Nous donnons d'après les *Mélanges*, les mesures que l'administration se propose de présenter à la prochaine session. On verra que cette session ne sera pas infructueuse.

1o Un Bill de réforme électorale. Ce Bill conservera la proportion actuelle des représentants pour chaque province ; mais il augmentera le chiffre des représentants, et le portera, selon les uns, à celui de 120, et selon les autres à celui de 150.

2o Un Bill d'organisation postale. Ce bill établira un taux uniforme pour lettres dans toute la province, et ce taux sera bien moindre que celui qui existe aujourd'hui. Il diminuera aussi considérablement le port des journaux, car le port actuel est par trop élevé. Il établira le bureau général de la poste au Canada, et fera ainsi disparaître les mille et une justes plaintes contre l'organisation postale du jour.

3o Un Bill de réciprocité de commerce avec les Etats-Unis. Par ce Bill, nous obtiendrons les produits des E. U. à bien meilleur marché, et nous pourrions exporter les nôtres sans payer des frais de douane exorbitants.

4o Un Bill d'organisation douanière pour toutes les provinces Anglaises de l'Amérique du Nord. C'est une mesure qu'exigent nos intérêts commerciaux, et qui nous rendra au centuple, par les avantages de l'exportation ce que nous perdons par la suppression des droits des douanes intercoloniales.

5o Un bill de judicature. Nous n'entendons pas par cette mesure un nouveau bill ; nous entendons l'ancien bill perfectionné. Car de l'aveu de tous les jurisconsultes il vaut mieux amender que refaire en entier, et la raison en est celle-ci : en refaisant en entier, vous déroutiez les gens et vous exposez votre mesure à un non-fonctionnement ; tandis qu'en amendant, vous ne faites que

perfectionner (au moins vous êtes censés le faire) un système auquel on est déjà habitué.

Go Un bill d'éducation. Par là, nous ne voulons pas non plus demander un changement complet, ce sont seulement des améliorations au système actuel. Malgré tout ce que peuvent dire un petit nombre d'individus, nous croyons, avec le plus grand nombre et avec le surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada, que les principes de la loi actuelle sont bons et qu'il suffit de quelques amendements à cette loi pour en faire quelque chose de fort praticable et de fort utile au pays.

7o Un bill pour le rappel des lois de banqueroutes. Les marchands paraissent désirer qu'il en soit ainsi ; et les avocats n'en seront pas fâchés.

8o. Une loi pour la profession du Notariat. C'est au moins une mesure que demandent bien des gens, et qui, bien faite, peut produire les plus heureux résultats. Car il faut se souvenir que le notaire est dans la société une personne qui joue un grand rôle, et qui souvent a en mains le sort de bien des familles.

9o Un bill d'enregistrement. Une réforme en cette matière est absolument nécessaire ; car la loi d'enregistrement actuelle paraît mécontenter bien des gens, et nous pouvons dire avec raison.

10o Un bill pour le King's College de Toronto. De cette mesure, nous ne dirons rien pour le moment ; nous nous réservons pour plus tard.

11o Un bill de municipalités. Ce bill ne serait qu'une loi d'amendement, afin de faire disparaître les plus grands vices du système actuel.

12o Un bill pour pourvoir à l'encouragement de l'Agriculture. C'est-là une mesure nécessaire et qui devra passer sans opposition. Car si l'on donne de l'argent pour enseigner à la jeunesse à lire, à écrire et à chiffrer ; à plus forte raison devons-nous voter de l'argent pour apprendre à cette jeunesse et au peuple en général à bien cultiver les champs. Car il faut se le rappeler, la misère du peuple est agricole ; par conséquent, il faut faire quelque chose, nous ajoutons beaucoup, pour l'éclairer sur sa profession, et la mettre en état de lutter efficacement avec nos voisins du sud. Nous devons dire de plus que, parlant pour le Bas-Canada seul dans ce moment, nous croyons qu'il est encore plus nécessaire d'encourager l'agriculture et de l'éclairer dans cette section de la province, afin que ceux qui s'y adonnent puissent soutenir la compétition et la comparaison avec les hommes qui nous viennent d'outre mer. Cette mesure, selon nous est une des plus nécessaires et attirera l'attention spéciale du gouvernement.

13o Un bill pour la tenure seigneuriale. Cette mesure paraît être généralement demandée dans le Bas-Canada, et nous sommes sûrs que sa passation dans les deux Chambres rencontrera l'approbation du peuple. Nous n'entendons pas cependant faire de ce bill une loi de spoliation. Bien loin de là ; tout en donnant aux populations un système moins onéreux et moins féodal, on substituera un paiement plus facile et qui puisse servir de juste compensation aux seigneurs pour les pertes qu'ils feront par l'abolition de la tenure. Nous croyons que les seigneurs eux-mêmes sont en faveur d'une semblable mesure, et que s'ils étaient assurés d'une compensation équitable, ils seraient des premiers à demander la fin du présent système.

14o Un bill pour régler le mode et l'époque du paiement des indemnités pour les pertes de 1837 et 1838 dans le Bas-Canada. La justice de cette indemnité n'est plus contestable ; car elle a été reconnue à trop de reprises. Il reste maintenant à déterminer le temps où se paiera cette dette et les moyens de l'acquiescer. Nous ne doutons pas que, s'il y a la moindre possibilité de faire droit à cette dette d'honneur, les ministres ne s'empressent d'introduire un acte à cet effet.

15o Un bill pour pourvoir au paiement des réclamations contre les anciens Districts municipaux. C'est encore là une mesure de justice ; il y a déjà plusieurs années que les réclamants s'adressent à la Législature, et ils n'ont encore obtenu rien de satisfaisant. Il est temps de faire droit à leur demande ; car elle est juste. D'ailleurs ils sont en grand nombre, et s'ils n'ont pu se faire payer, c'est grâce à une nouvelle organisation des municipalités, faite par le parlement.

16o Un bill pour la presse. On sent de plus en plus tous les jours la nécessité d'une part de protéger la presse, et de l'autre de protéger les citoyens contre la licence de la presse. La mesure que demandent les journalistes n'est pas une mesure toute au détriment de la masse de nos populations. Ils demandent une mesure équitable, qui puisse soustraire la presse aux tracasseries de ceux qui peuvent se faire un plaisir de la tourmenter, et ainsi soustraire cette même presse au baillonnement que quelques individus peuvent désirer pour elle. Si

nous voulons être libres, c'est à dire ne pas nous laisser gouverner par la minorité, il faut que la presse soit libre. Du moment que vous lui imposez des entraves, du moment que vous essayez de lui fermer la bouche et de neutraliser sa puissance, nous pouvons dire adieu à nos libertés. Car c'est en grande partie par le puissant engin de la presse que s'établissent les libertés, et c'est unesi par lui qu'elles se maintiennent; nous ne doutons donc pas que, dans la prochaine session, il ne soit présenté un acte pour sauvegarder les droits de la presse, tout en conservant aux citoyens leur recours contre les délits de la presse, lorsqu'il y aura lieu.

170 Un bill de médecine. Cette mesure est désirée par une partie des médecins; nous ne savons pas au juste quelles sont leurs vues à cet égard.

180 Un bill pour réduire et fixer les salaires des employés publics. Nous n'entrons pas dans les détails d'une pareille mesure; car l'on conçoit que personne n'est plus à même de connaître ce qu'il y a à faire à cet égard que les ministres eux-mêmes. Seulement nous dirons que tout en voulant économiser [ce que nous aimons fort], il ne faut pas non plus nous montrer trop parcimonieux. Il faut que le travail soit récompensé autant qu'il est nécessaire. De plus; nous croyons que les emplois qui comportent de la responsabilité doivent être mieux rémunérés que d'autres, le travail étant égal d'ailleurs. Enfin, il est certaines charges qui, selon nous, exigent un salaire plus élevé qu'il n'est strictement nécessaire pour récompenser le travail. Nous ne serions pas d'opinion, en un mot, de faire de l'économie quand même, et nous pensons qu'il est quelque fois utile de voir en cette matière ce qu'exigent l'honneur et la dignité.

190 Un bill pour fixer l'indemnité à accorder à chaque membre de la Chambre d'assemblée. Cette mesure est demandée depuis trop longtemps pour ne pas s'en occuper durant la session qui approche. D'ailleurs, au dire de bien des gens, s'il y a de l'économie à faire quelque part, c'est en cette matière. Nous n'entrerons pas dans les détails pour cette fois, sauf à y revenir en temps et lieu.

200 Une adresse à la reine pour obtenir que le salaire du Gouverneur-Général du Canada soit à la charge du trésor impérial. Plusieurs des premiers hommes d'état anglais se sont déjà prononcés en faveur de la justice d'une pareille mesure, et il faut espérer qu'il sera fait quelque chose à cet effet. Car il nous semble qu'il n'est que juste que le gouverneur soit payé par l'Angleterre. Le peuple du Canada n'a aucun contrôle sur le gouverneur, qui lui-même n'a aucune responsabilité à l'égard du peuple de ce pays. Toute la responsabilité du gouverneur est envers l'Angleterre. C'est donc à elle à le payer. D'ailleurs c'est elle qui le nomme, et qui nomme doit payer. S'il n'en était pas ainsi, une des premières mesures à passer serait celle de la réduction du salaire du gouverneur; car pour le Canada il est un peu fort de donner à ses gouverneurs la somme assez ronde de 30,000 piastres, tandis que nos riches voisins les Américains, qui connaissent assez bien la valeur de l'argent, ne donnent à leur président que la somme de \$25000. Si l'on proportionnait le salaire au nombre d'habitants, les Etats-Unis ayant 2,050,000 habitants et le Canada 1,500,000, le salaire du gouverneur du Canada ne s'éleverait pas à plus de \$1825. Mais comme d'après ce que nous avons dit plus haut, il faut consulter un peu l'honneur et la dignité, nous pensons que personne ne trouverait à redire à un salaire moitié moindre que le salaire actuel. Néanmoins avant d'en venir là, il vaudrait mieux tenter de le faire payer en entier par le trésor impérial.

210 Une adresse à la reine au sujet du rappel des lois de navigation. Cette adresse du parlement du Canada devrait nécessairement être d'un grand poids en Angleterre; et peut-être hâter la passation d'un acte à cet égard.

### Economie Politique.

Sous ce titre : *De l'inégalité des richesses et des causes qui la produisent*, M. H. Passy a lu à l'Académie le travail que nous allons reproduire intégralement.

« L'ordre social n'est pas le fruit de combinaisons purement artificielles. Si le soin d'en régler la plupart des développe-

ments a été réservé à la sagesse humaine, des lois primitives en déterminent les parties essentielles, et, sous leur empire souverain, naissent et subsistent des faits fondamentaux qui, non moins immuables que les sources dont ils émanent, demeurent les mêmes sous toutes les formes comme à tous les âges de la civilisation.

« Parmi les faits dont la constance et l'universalité attestent le caractère providentiel, nul n'est plus distinct que l'inégalité des richesses. Jamais, en aucun lieu ni à aucune époque, les hommes n'ont eu la même part aux biens de ce monde; jamais pareille somme d'aisance ou de misère ne leur a été dévolue; de tout temps, il y en a eu de plus riches ou de moins pauvres que les autres, et avant même qu'ils fussent sortis de la vie sauvage, l'indigence dont nul d'entre eux ne pouvait se défendre avait ses degrés et ne pesait pas également sur tous.

« C'est que des causes nombreuses et diverses travaillent sans cesse à différencier les conditions et les fortunes. Ces causes sont primordiales, et il n'est pas donné aux hommes d'en supprimer ou d'en contenir l'inflexible et persistante activité.

« La première et la principale, c'est la disparité des qualités natives. La nature ne dispense pas ses dons d'une main impartiale; elle a ses élus et ses délaissés: aux uns elle prodigue toutes les distinctions, toutes les supériorités du corps et de l'esprit; à d'autres elle refuse jusqu'aux aptitudes les plus vulgaires; elle produit des forts et des faibles, des insensés et des sages, des idiots et des génies universels, et des hommes qu'elle crée dissemblables ne sont capables ni des mêmes efforts ni des mêmes succès.

« A cette cause toute-puissante d'inégalité s'en joignent d'autres à peine moins efficaces. Ainsi, la vie humaine est, durant tout son cours, sujette à des accidents dont la variété infinie se reproduit dans les situations. Ni les malaises ni les infirmités ne sont également le lot de tous. Il est des hommes qu'elles épargnent, il en est d'autres qu'elles accablent et mettent dans l'impuissance de subsister sans l'assistance d'autrui. De même, la mort frappe au hasard, et souvent ses coups, en tombant sur des chefs de famille, vouent à d'affreuses misères ceux dont ils étaient les indispensables soutiens. Dans cet ordre de faits, il n'y a pas jusqu'à l'inégale fécondité des mariages qui n'ait sa part d'influence et ne contribue sensiblement à semer dans les fortunes de nombreuses et considérables diversités.

« Ce n'est pas tout: le sort aussi a ses caprices, et sur les œuvres de l'homme pèsent des éventualités dont la prudence la plus éclairée ne saurait toujours tenir suffi-

samment compte. Pas d'entreprise, pas d'affaire, pas de spéculation industrielle ou mercantile dont les résultats soient jamais complètement assurés. Vainement une opération semble-t-elle réunir toutes les conditions de succès désirables, un sinistre impossible à prévoir peut la faire échouer et entraîner la ruine de ses auteurs. En revanche, un coup de fortune peut couronner une témérité folle et donner l'opulence à qui n'avait pas droit de l'attendre. Voici des campagnes où mûrissent de riches moissons; survient l'orage ou l'inondation, et sur le même sol ne s'étendent pas des ravages semblables; bien plus: le fleuve qui dévaste et stérilise quelques points du territoire peut ne faire que déposer sur des champs voisins de nouveaux éléments de fertilité. Ainsi encore, on voit l'ouragan qui engloutit les vaisseaux d'un armateur, en pousser d'autres plus rapidement au port. Partout l'homme n'agit que sous la menace d'accidents dont le principe échappe à ses regards, et qui, sous le nom de hasard, viennent se jouer des calculs de sa prévoyance et répandre de toutes parts des prospérités et des disgrâces également imméritées.

« Telles sont les principales d'entre les causes de l'inégalité des richesses. C'est du sein de régions où les volontés humaines n'ont point accès, que ces causes opèrent; leurs effets peuvent s'entraider, se combattre; mais, de quelque manière qu'ils se combinent, le résultat définitif demeure le même, et, entre les fortunes, naissent et s'étendent des disproportions sans nombre.

« Il importe, au reste, de le remarquer: les avantages de la richesse ne sont pas les seuls qui soient diversement répartis. Loin de là: rien de ce qui peut affecter le cours des destinées humaines n'échappe à l'empire de lois naturelles qui n'en permettent pas l'égalité de distribution, et il est des biens infiniment plus précieux que ceux de la fortune, qui ne sont pas accordés à tous.

« Voyez la santé; c'est le premier des biens, celui sans lequel la vie n'a que des anertumes; et pourtant ce bien manque à bon nombre d'hommes: dans tous les pays, il en est qui ne l'ont pas même reçu avec la naissance; dans tous, il en est que des accidents fortuits en ont privés, et qui, cloués sur un lit de douleur, ne comptent que des jours livrés à de cruelles et incurables souffrances.

« Dans l'ordre affectif et moral, dans cet ordre d'où nous viennent les joies et les peines les plus vives qu'il nous soit donné de ressentir, mêmes discordances, mêmes contrastes. Là encore tout semble dispensé sans règle ni mesure: à côté de pères de famille, de mères, d'épouses,

que la prospérité croissante des êtres qui leur sont chers ne cesse de combler des plus doux contentements, il en est au cœur desquels des pertes irréparables ont mis un deuil éternel, et tandis que certaines existences s'écoulaient tout entières au milieu de satisfactions continues, d'autres, même parmi celles dont l'éclat extérieur fait l'enjeu de la foule, ne sont qu'un long tissu d'afflictions et de douleurs.

" S'étonner qu'il en soit ainsi, se plaindre de la partialité qui préside à la répartition des avantages et des rigueurs de la vie; ce n'est au fond que s'étonner et se plaindre et des conditions d'existence et du séjour assignés à l'humanité. Il faut nous y résigner: le mal est entré dans le plan de ce monde; les rencontres dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral, dans l'état social comme dans les imperfections de notre propre nature; et tout ce dont les témoignages que nous recevons de la bonté divine ne nous permettent pas de douter, c'est qu'il n'existe que comme condition d'un bien qui le surpasse, et seulement dans la mesure nécessaire à l'accomplissement des fins bienveillantes auxquelles il est destiné à concourir.

" A ne considérer que l'inégalité des richesses, sans doute, comme tous les grands faits de l'ordre social; elle contient sa portion de mal, et cette portion est bien visible dans ces extrêmes d'opulence et de dénûment qui se retrouvent au sein des sociétés les mieux ordonnées; mais le bien aussi est manifeste et l'emporte de beaucoup: car c'est leur inégale répartition qui seule détermine la production des richesses, et si les fortunes n'étaient diverses, des misères bien autrement rudes et poignantes que celles dont les classes les plus pauvres ont encore à souffrir dans les contrées où la civilisation a pris quelque essor seraient demeurées la triste et éternel partage de la totalité des populations.

" L'homme, en effet, et il importe de se le rappeler, n'est pas arrivé en ce monde pour y goûter les joies d'un banquet préparé sans son concours. Loin de là: il y a été jeté nu, affamé, ignorant, sans autre moyen de subsistance que les fruits éparés d'un sol inculte, ayant peine à défendre ses jours constamment menacés et fréquemment abrégés par la souffrance et les privations. Mais, quelque rigoureuse que fût sa condition, l'homme, à la différence des autres créatures, avait reçu le pouvoir de l'améliorer. La conscience et la raison formaient son apanage distinctif; quelque limitées que fussent ses forces corporelles, une intelligence essentiellement perfectible en dirigeait l'emploi: c'était à lui à en faire bon usage, à rechercher, à découvrir les moyens d'approprier à ses besoins les dons spontanés de la nature, en un mot, à apprendre à porter dans ses efforts une habileté dont le développement devait infailliblement en accroître la récompense.

(A. Continuer.)

#### Correspondance.

Nous accusons réception des sommes suivantes qui nous sont parvenues cette semaine.  
C. P. H.... ecr. Baie St. Paul—1er et 2d semestre.  
Messire H. D.... Caraquet [Nouveau Brunswick] Lettre reçue.  
Messire S. T. B.... St. Français du lac.—Lettre reçue.

*Nous prions ceux de nos abonnés à qui nous avons adressé des comptes de nous faire parvenir au plus tôt le montant de leurs souscriptions.*

#### NAISSANCE.

A Bytown, le 12, la Dame de Joseph Aumour, a mis au monde un fils.  
A St. Césaire, le 25 du courant, la Dame de P. H. Plamondon Ecuyer N. P. a mis au monde un fils.  
A Montréal le 19 la Dame de D. W. Wood, écr., Greffier de la Cour des Banqueroutes, a mis au monde un fils.  
Aux Trois-Rivières, le 13 la Dame de R. Kimber, écr., a mis au monde une fille.  
A St. Hugues, le 19 du courant, la Dame de J. Bte. Desrosiers, écuyer, médecin, a mis au monde un fils.

#### MARIAGES.

A St-Roch de Québec, le 26 courant, par le révérent messire Charest curé du lieu, M. Joseph Bureau, typographe, à Delle. Marie-Louise Dion, tous deux de Québec.  
A Montréal, hier au matin, 25 septembre, par Messire L'Heureux, curé de Contrecoeur, M. Jean-Adolphe Gravel, de la maison d'E. R. Fabre et cie., à Delle Rose Anne, fille d'Augustin Peirault, écr.  
St-Ambroise, dernièrement, par Messire Boucher, Roger Lelièvre, écr., du cap-Santé, à Catherine, fille de feu R. Mailhot, écr., de Valcartier.  
Le 25 du courant, à St. Antoine de Tilly, par le revd. Messire Béland curé du lieu. J. L. Martineau, marchand, de cette ville, à Delle. Rose Delima Thompson.  
A Belle-Vue, Halifax, le 31 août, E. H. Wilmot, Ecr., à Demoiselle Sarah St. Clair, fille de l'Hon. W. A. Black, de Québec.

#### DÉCÈS.

Hier, à Saint-Roch, à midi, à l'âge de 68 ans, dame veuve Joseph Moffet, épouse de feu M. Joseph Chalifour.  
A St Roch de Québec, mardi dernier, après une longue et souffrante maladie, Dame Magdeleine Ratté, épouse de M. F. Dérome dit Descareaux, typographe. Elle était âgée de 47 ans.  
A Montréal le 24 courant, après une maladie de plus de trois mois, à l'âge de 19 ans 9 mois et 22 jours, d'elle. Alfonsine-Marguerite-Célanire Leduc. Cette jeune demoiselle était une élève du convent des Sœurs de Longueuil depuis deux ans.  
A Montréal, le 24 du courant, après plusieurs mois de maladie, supportée avec beaucoup de résignation, Dame Elisabeth Henderson, épouse de M. Augustin LaBerge, maître-entrepreneur, âgée de 45 ans et 5 mois.

#### A VENDRE.

UN grand bateau à deux mats presque neuf, avec voiles, chaînes, ancre et pour les particularités s'adresser à  
JOHN VANDERHEYDEN, Ecr.  
Rue St. Paul.  
Québec, 6 Septembre, 1848.

## BAZAR.

De la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec.

LE PUBLIC est respectueusement Informé qu'il se tiendra un BAZAR de cette société dans le courant de l'HIVER PROCHAIN, dont le produit sera employé au soutien des orphelins de cette société.

Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux dames ci-dessous mentionnées.

Mesdames,  
" MASSUE  
" PAINCHAUD  
" WOOLSEY.

Madame Van Felson tiendra la table de rafraîchissement.

Par ordre du comité,  
SUSANNE VAN FELSON,  
Secrétaire.

Québec, 27 septembre, 1848.

## Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Balais Français de Chiendent, pour tapis.  
Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITÉ comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE,  
Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 28 juin 1848.

## Daguerréotype pour tous.

SEULEMENT 7s. 6d. CHAQUE!

LE soussigné, voulant laisser Québec dans quelques jours, se propose de tirer des portraits, dans son plus beau style, pour moitié du prix ordinaire, comme le vrai et seul moyen de rencontrer les temps actuels.

Les personnes désireuses de profiter de cette occasion qui ne se présentera pas de nouveau, sont priées de s'adresser immédiatement à

G. W. ELLISSON.

Bâtisses de Wolf, rue St. Jean, 4 portes de la rue du Palais.  
Québec, 13 sept. 1848.

ALEXANDRE LANCOGNARD DIT SAN-TERRE, quitta la Rivière-Ouelle, il y a près de 20 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, auront des renseignements intéressants du soussigné, à la Rivière-Ouelle.

C. H. TETU.

20 septembre 1848.

## Premier Arrivage d'Europe,

VIA LE HAVRE ET NEW-YORK L'EXPRESS DE VIRGIL & RICE.

# AU LIVRE D'OR.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE ET CLASSIQUE, 12. RUE LA FABRIQUE.

Les soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur la théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

—AUSI—

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Bréviaires, Missels, etc. M. M. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, de fournitures d'écoles, etc.

Attendu par PASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.  
Québec, 23 avril 1843.

J. & O. CREMAZIE.



## GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROCH.

## THOMAS LARIVIERE,

MEUBLIER.

RUE DES FOSSÉS, ST. ROCH DE QUÉBEC.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayrnt écou-  
lé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a  
renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale  
dans son magasin

## UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,

de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération  
serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent; il ose en solli-  
citer la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de  
TABLES à CARTES, à DINER et autres de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de  
la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISSANCE, ect. qu'il offrira constamment comme par  
le passé, à des prix modérés.

## ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

Québec, 25 février, 1848.

## MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

A Une assemblée du Conseil Municipal du Villa-  
ge de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai  
dernier, le règlement pour l'établissement d'un  
marché à dentés dans le village de Montmagny,  
paroisse de Saint Thomas, Comté de l'Islet, fut  
alors adopté et passé par le Conseil; lequel mar-  
ché (à compter du quinze du courant) sera ouvert  
trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous  
les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait  
que quelqu'un de ces jours se trouverait un jour  
de fête, le marché serait alors ouvert les jours pré-  
cédents, et se tiendra dans le dit Village de Mont-  
magny sur le terrain en avant de la Halle, et dans  
la Halle origée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,

Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du  
*Journal de Québec*, sont priés de vouloir bien  
insérer dans leur journal, cet avertissement.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord  
un nombre limité de Pianos,  
Haute-Ville de Québec.  
Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph, No. 11.

## INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC.

APPEL AUX ARTISANS

et

AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé  
depuis quelques jours seulement, vient d'ou-  
vrir ses premières séances régulières. Quoique  
naissant, l'Institut compte déjà près de 300 mem-  
bres; et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une  
grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité  
des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étran-  
ger vont être déposés sur les tables. L'Institut  
dont le but principal est de faire entre ses membres  
un échange de connaissances utiles et d'instructions  
mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux  
ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite  
à partager avec lui les avantages de l'Association.

par ordre,  
J. B. A. CHARTIER,  
Secrétaire-Archiviste,  
de l'Inst. Canadien.

Salle de l'Institut, }  
11 février, 1848. }  
Joseph Pettitclerc, Notaire, rue St.  
Joseph, N<sup>o</sup>. 14, Haute-Ville.  
Québec, 26 mai 1848.

ASSORTIMENT NOUVEAU ET ÉTENDU DE

## Marchandises d'Automne et d'Hiver.

IMMENSE REDUCTION DANS LES PRIX.

VENDANT POSITIVEMENT AU PRIX COUTANT POUR DE L'ARGENT  
COMPTANT.

## B. MEEHAN,

NO. 5, RUE ST. JEAN.

REÇOIT actuellement son Fond d'Automne de Marchandises de Londres, d'Ecosse  
et de Manchester, consistant en un Assortiment étendu de draps de Pilote, Tweeds,  
Desskins, patrons de Vestes, Flannelles, Tartans, Châles de Tartan, Drap d'Orléans, Cobourgs, Mé-  
nos français et anglais, Poil de chèvre, Lainages, Gants, Indiennes, Coton jaune, Shirts blancs et  
colorés, Rubans, Lacets, etc., etc.

—AUSI—

Il a acheté un Fond de Banqueroute des Marchandises les plus nouvelles et les plus recherchées,  
comportant un Assortiment des plus variés et des meilleurs de Marchandises de goût qu'on puisse  
trouver dans la ville, le tout devant être vendu à un prix beaucoup moindre que le prix coûtant.  
Québec 29 Septembre.

## Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au

No. 2, Rue La Fabrique.

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,

Près du Marché de la Haute-Ville,

QUÉBEC.

AVIS.

Le Soussigné a établi temporairement son Bu-  
reau, dans le haut de la maison occupée par  
MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12.  
J. CREMAZIE,  
Avocat.

Québec, 6 Septembre 1848.

## BOUTIQUE DE GORDONNIER.



Le soussigné à l'honneur de préve-  
nir ses amis et le public en général  
qu'il a établi sa boutique au No. 2,  
Rue St. Paul, vis-à-vis de M. G.  
& W. Wurtel, où il sera prêt à exé-  
cuter avec ponctualité tous ordres  
pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix  
très modérés.

ANDRE BURN.

21 avril 1848.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES  
TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'E-  
tude de M. J. B. A. CHARTIER, Notaire,  
en la Bassé-Ville de Québec, dans l'Ancien  
Couvent:

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours  
ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures.

J. B. A. CHARTIER,

Québec, 17 juillet 1848.

Secrétaire.

BATEAUX-A-VAPEUR

## DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUÉBEC et le JOHN  
MUNN, portant la malle, laisseront Québec  
tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M.  
Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St.  
François et Sorel. Passagers de chambre, 15s,  
sur le pont, 5s.

J. WILSON

Québec, 26 mai, 1848.

PRIX DES PASSAGES RÉDUITS.



STEAMER QUEEN.

Le prix du passage de la Chambre dans ce Stea-  
mer, sera jusqu'à nouvel ordre, de 5s. les  
repas compris.

H. E. SCOTT.

Québec, 16 août, 1848.

## ALEX. LAFRANCE,

RELIEUR.

RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE,

QUÉBEC.

PREND la liberté d'offrir ses meilleures ré-  
compenses aux Messieurs du Clergé et au  
Public en général, pour l'encouragement libéral  
qu'il a reçu d'eux comme RELIEUR et les in-  
formes qu'il continue d'exercer Part du Relieur  
dans toutes ses diverses branches, dans la maison  
de M. Viller Haute-Ville de Québec, rue St.  
Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous  
les ordres dont on voudra l'honneur, laissés chez  
lui ou au magasin de MM. J. O. CREMAZIE, se-  
ront exécutés avec soin; élégance, promptitude  
et à des prix modérés.

Québec, 11 Aout 1848.